



## DEUXIÈME SÉMINAIRE RÉGIONAL

# FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DANS LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT EN AFRIQUE : POUR DES CADRES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Dakar, Sénégal, les 2 et 3 octobre 2018.

RAPPORT FINAL



# Table des matières

Résumé .....	4
Constats .....	4
Recommandations .....	5
Introduction .....	7
I.L'extrémisme violent en Afrique : intelligence des situations et des concepts de prévention .....	8
II. Politiques et concepts de défense et de sécurité et PEV : besoin d'adaptation face aux défis de l'extrémisme violent .....	9
III.Construire des politiques publiques à la hauteur des enjeux de prévention de l'extrémisme violent : le rôle des autorités publiques ..	12
Conclusion .....	14

## RÉSUMÉ

Suite à la première édition du séminaire régional intitulé « Forces de défense et de sécurité dans la prévention de l’extrémisme violent en Afrique », qui a eu lieu à Dakar en octobre 2017, et qui a permis d’établir que la prévention de l’extrémisme violent (PEV) interpelle et engage les Forces de défense et de sécurité (FDS), notamment dans le cadre du renouvellement de la coopération civilo-militaire, avec en ligne de mire le renforcement du lien armée/nation, le Centre de Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal, et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse ont poursuivi l’effort les 02 et 03 octobre 2018. Pour la deuxième année consécutive, une rencontre de haut niveau intitulée : « Forces de défense et de sécurité dans la prévention de l’extrémisme violent en Afrique : pour des cadres politiques et institutionnels à la hauteur des enjeux » s’est tenue dans la capitale du Sénégal.

L’objectif de cette seconde édition était de renforcer l’implication des FDS dans la PEV dans l’espace ouest-africain et le Sahel. Il s’agissait surtout, de reconnaître l’importance des cadres politiques et institutionnels dans la structuration de l’efficacité des actions et des interactions des FDS en matière de PEV.

Réunissant une soixantaine de participants d’une dizaine de pays d’Afrique de l’Ouest et centrale, officiers supérieurs, responsables de cabinets de ministères de la défense ou de l’Intérieur ou encore coordinateurs du renseignement y côtoyaient des parlementaires, hauts cadres des administrations centrales et régionales, représentants de la société civile et chercheurs.

Pendant deux (02) jours, ces participants ont échangé leurs vues, interrogations et expériences autour de plusieurs questions : 1) celles qui touchent à la cohérence entre les concepts de défense et de sécurité et les défis de la prévention ; 2) celles qui appellent à imaginer des adaptations lorsque le contexte et le cadre existant l’imposent ; 3) celles qui se réfèrent au cadre général offert par les politiques publiques pour les relations entre les FDS et les autres acteurs présents sur le terrain ; 4) celles enfin qui ont trait à l’évaluation permanente de l’adéquation entre la sphère de la décision et celle de l’exécution.

Il ressort de cette rencontre que les efforts à fournir pour construire des cadres politiques et institutionnels à la hauteur des enjeux de la prévention ne doivent pas être perçus comme des facteurs bloquants ou inhibants, mais comme des opportunités à saisir pour rechercher et mettre en œuvre des solutions innovantes, susceptibles d’accroître l’implication des FDS,

des autorités politiques et des autres parties prenantes dans la construction de la paix par la PEV.

## CONSTATS

Les échanges ont fait ressortir les éléments suivants :

- l’extrémisme violent n’est pas un phénomène venu de nulle part, mais la résultante d’un état du monde et de contextes socio-politiques et économiques spécifiques qui sont en fait directement tributaires des conditions de gouvernance et du choix de politiques inadaptées. Il a des causes profondes souvent évoquées telles l’exclusion politique, la stigmatisation sociale ou identitaire, la pauvreté, le manque d’éducation, le chômage, les politiques sécuritaires inadéquates, la corruption, l’absence de l’Etat (ou l’impact négatif d’une présence de l’Etat mal assurée), la criminalité. En juin 2018, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel (UNOWAS), rappelait qu’ « en dépit de cycles électoraux couronnés de succès dans plusieurs pays de la région, l’Afrique de l’Ouest et le Sahel continuent de vivre sous la triple menace du terrorisme, des changements climatiques et d’une gouvernance défaillante »<sup>1</sup>;

- les réponses apportées sont le reflet d’une politique de lutte contre l’extrémisme violent, jusque-là essentiellement tournée vers les mesures sécuritaires qui montrent leurs limites. Le fait que la violence extrémiste soit en expansion et gagne des terrains jusque-là préservés, démontre que les réponses actuelles ne portent pas les fruits escomptés et appelle à s’interroger au-delà. Par exemple, dans le Bassin du Lac Tchad, en dépit des gains obtenus par les Forces armées nationales et la Force multinationale mixte, diverses factions continuent de nuire avec de nombreuses attaques contre les FDS mais aussi contre les populations civiles. On pourrait également citer le Sahel avec le Mali et le Burkina Faso;

- les FDS ont un véritable rôle à jouer dans la prévention de l’extrémisme violent. Elles peuvent le faire en engageant, avec le concours de toutes les autres parties prenantes, un diagnostic des problèmes liés à la violence extrême ; en défendant elles-mêmes l’idée qu’au cœur de la sécurité se trouve la sécurité humaine, et en recherchant avec ceux qu’elles défendent (les citoyens et les populations) les solutions à apporter à ce problème;

- les FDS sont subordonnées au politique et leurs actions s’enracinent dans des concepts et stratégies qui favorisent, ou non, leur rôle dans la prévention de l’extré-

<sup>1</sup> Rapport S/2018/649 du 29 juin 2018 du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel.

même violent. Par exemple, dans l'Espace du Conseil de l'Entente, l'organisation régionale et ses Etats membres ont développé des politiques favorisant le dialogue entre les populations et les FDS, surtout dans les espaces transfrontaliers. Ce sont là des acquis qui méritent d'être préservés et consolidés.

- sans un cadre politique et juridique adéquat, l'action des FDS, tant dans la prévention de la violence que dans leur combat lorsque la violence légale est la seule réponse proposée à la violence illégale, ne saurait suffire. L'absence de cadre clair, de vision et de volonté de la part des décideurs politiques place souvent les FDS dans une position « de front » mais aussi de « mission impossible ». Les parlementaires eux aussi, ne jouent pas suffisamment leur partition vis-à-vis des FDS, en particulier en ce qui concerne la définition des stratégies sécuritaires (en l'occurrence de prévention de l'extrémisme violent);
- bien souvent, les FDS sont désireuses de pouvoir engager les politiques sur ces enjeux. Or il existe de fait un déficit quasi-total d'interfaces réunissant les FDS et les politiques – à l'instar de ce qu'offre ce cycle de séminaires dont les participants réclament la pérennisation;
- au-delà du plan national, l'impulsion internationale est utile pour aider les Etats confrontés à une multitude de priorités à prendre en considération la PEV. Ainsi, l'ONU a su impulser une dynamique en faveur de la PEV avec entre autres, le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent de décembre 2015<sup>2</sup>, puis la résolution du 25 juin 2018<sup>3</sup>. Cette dernière « réaffirme l'importance de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et ses quatre piliers ». Le premier appelle à un renforcement de la dimension préventive et le dernier souligne le devoir de plein respect des engagements internationaux (en particulier des Droits de l'Homme et du Droit humanitaire) dans le cadre de la lutte et de la prévention de l'extrémisme violent. Le texte appelle également « à associer les communautés locales et les acteurs non gouvernementaux concernés à l'élaboration de stratégies adaptées pour contrer l'extrémisme violent ».

## **RECOMMANDATIONS**

Les participants ont formulé des recommandations à l'attention aussi bien des décideurs politiques et administratifs que des FDS. De manière générale, ces recommandations, visant à améliorer les conditions propices à un rôle de prévention des FDS, se concentrent sur :

### **La nécessité du dialogue à tous les niveaux.**

Ce dialogue repose sur un engagement personnel, car il ne s'impose pas de lui-même ; c'est un exercice qui peut s'avérer difficile pour des éléments de corps constitués et disciplinés tels que les FDS ou les administrations civiles.

Le dialogue auquel ils aspirent néanmoins et auquel ce cycle de séminaires les amène, peut prendre de nombreuses formes et s'établir entre divers acteurs tels que

- les FDS et les décideurs politiques, à travers des structures formelles (conseils nationaux de défense, commissions parlementaires de défense et de sécurité, comités locaux mixtes) ou informelles et ad hoc ;
- les appareils militaires et sécuritaires ;
- les populations, les autorités locales, coutumières et religieuses, en vue d'une gouvernance partagée de la sécurité ;
- les anciens combattants pour comprendre leur parcours et envisager leur rôle de prévention ;
- les extrémistes violents, là où c'est possible ;
- les partenaires, pour un plus grand respect des souverainetés et un encouragement à des partenariats « gagnant-gagnant ».

### **L'urgente nécessité de sortir les FDS de leur isolement, de les amener à réfléchir à leur rôle de prévention et de les relier au politique, et vice-versa.**

C'est un processus lent et difficile qui doit s'amorcer à tous les niveaux ; autant les hauts responsables des FDS que les décideurs politiques doivent faire preuve de la volonté d'aller dans ce sens et travailler de concert au renforcement des cadres politiques et institutionnels favorisant un engagement des FDS dans la prévention de l'extrémisme violent.

De manière plus spécifique, diverses recommandations ont été formulées à l'adresse des FDS et des acteurs politiques :

### **Recommandations aux autorités politiques et administratives**

<sup>2</sup> Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent (24 décembre 2015) [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/674&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674&referer=/english/&Lang=F) / Plan of Action of the United Nations Secretary-General to Prevent Violent Extremism (24 December 2015)

<sup>3</sup> Résolution A/72/L.62 du 26 juin 2018.

- Assurer, avec le concours d'autres parties prenantes, l'appropriation des concepts de « sécurité humaine » et de « prévention de l'extrémisme violent » par les FDS.

- Engager un processus de construction des politiques publiques de PEV.

- Réformer les concepts, doctrines et politiques de défense et de sécurité afin de les mettre en cohérence avec les objectifs de la PEV et de clarifier les implications des FDS dans la PEV.

- S'approprier tous les instruments internationaux en matière de PEV en tenant le plus grand compte des nécessaires recontextualisations afin de les adapter aux réalités nationales et locales ;

- Donner des orientations claires sur les synergies qui doivent s'établir entre les FDS et les autres acteurs présents sur le terrain (autorités administratives et traditionnelles locales, communautés, comités de vigilance, groupes armés, etc.).

- Se situer dans un rôle complémentaire à celui des FDS en vue d'une gestion efficace des relations avec les communautés, les milices et les extrémistes violents dans un objectif de prévention.

- Mobiliser l'action parlementaire en faveur de la mise en place des cadres législatifs et politiques propices à engager les FDS dans une action de prévention de l'EV.

- Créer au sein du parlement des mécanismes de contrôle de la mise en œuvre des politiques de PEV et favoriser au plan régional le partage des expériences entre parlements afin d'harmoniser les règles et les procédures qui conditionnent la mise en œuvre des politiques de PEV et l'action des FDS en la matière.

- Accentuer le processus de décentralisation (transferts de compétences et de budgets aux niveaux régional et communal) qui permettra d'assurer une présence de l'Etat et un contrôle efficace sur l'ensemble du territoire national.

- Mettre en place des initiatives pour un dialogue avec les groupes extrémistes afin d'éviter la prolifération, la mutation ainsi que la pérennisation de ces derniers.

## **Recommandations adressées aux FDS**

- Renforcer leurs capacités en matière de sécurité humaine, de compréhension de ce qu'est le terrorisme, l'extrémisme violent et de ce qui est attendu d'elles dans la lutte contre et dans la prévention de ces formes de violence.

Travailler en permanence à la professionnalisation de

l'armée afin de l'adapter aux contraintes qu'impose cette nouvelle forme de violence (guerre asymétrique et non conventionnelle) mais aussi au rôle de l'armée république dans une gouvernance sécuritaire partagée.

- Renforcer la relation des FDS avec le pouvoir politique pour une approche inclusive dans la recherche de solutions multidimensionnelles.

- Multiplier les initiatives destinées à renforcer la portée du « rôle social des FDS » afin d'entretenir un climat de confiance et d'entente mutuelle entre la population et les FDS.

## **Stratégie de diffusion de ces recommandations au-delà du séminaire**

Pour favoriser la diffusion et l'appropriation des résultats issus de ce séminaire, le Centre de Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) se chargera de :

- rendre public ce rapport par divers supports visuels tels la Plateforme en ligne PEV, lancée en janvier 2017 par le DFAE suisse et le GCSP (<https://pveplatform.forumbee.com>) et le site internet du CHEDS ([www.cheds.gouv.sn](http://www.cheds.gouv.sn)) ;

- mettre le document à la disposition des décideurs publics et des membres des FDS au niveau local, national et régional ;

- poursuivre et pérenniser ce cycle de séminaires avec les FDS et les politiques, sous la conduite du CHEDS et du partenaire suisse et continuer à animer la communauté des FDS qui a émergé de ce cycle de rencontres pour les soutenir dans leurs engagements en faveur de la PEV.

Il est par ailleurs attendu des participants au séminaire qu'ils fassent eux-mêmes rapport à haut niveau sur la tenue et les résultats des travaux et ramènent le débat au sein de leur institution.

## INTRODUCTION

Les efforts déployés par les Etats et la communauté internationale ne sont à ce jour pas parvenus à mettre un terme à la montée en puissance de l'extrémisme violent, eu égard à la complexité du phénomène et à sa capacité à fusionner avec les autres formes de violence et peut-être faute d'avoir prêté une attention suffisante aux raisons pour lesquelles cette violence émerge et se pérennise. Face à cette persistance de la violence extrémiste, il importe de combiner à la dimension réactive (logique de gestion) qui a actuellement cours, une dimension proactive (logique de prévention) qui anticipe la menace. Le Secrétaire général des Nations Unies ne dit pas autre chose lorsqu'il souligne avec force qu'il convient d'accorder une place de choix à la prévention : « Les mesures militaires et de sécurité contre le terrorisme sont importantes, elles sont essentielles, mais nous devons également nous attaquer aux conditions sous-jacentes qui poussent les jeunes hommes et femmes à être attirés par le terrorisme et l'extrémisme violent », affirme-t-il en avril 2018, lors d'une réunion du conseil consultatif du Centre antiterroriste des Nations Unies à Ryad<sup>4</sup>, avant d'ajouter que : « Personne n'est né terroriste, et rien ne justifie le terrorisme, mais nous savons que des facteurs tels que les conflits non résolus, l'absence d'Etat de droit et la marginalisation socioéconomique peuvent tous jouer un rôle dans la transformation des griefs en actions destructrices ».

C'est dans cette logique de prévention que se sont inscrites les trois premières éditions des Conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent tenues à Dakar en juin 2016, à N'Djamena en juin 2017 et à Alger en juin 2018<sup>5</sup>, les deux éditions du Forum international de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique (décembre 2016 et novembre 2017), et le séminaire régional intitulé « Forces de défense

et de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique », qui s'est tenu à Dakar en octobre 2017.

Ciblant spécifiquement les Forces de défense et de sécurité, cette dernière rencontre a, de par ses enseignements<sup>6</sup>, marqué une évolution certaine dans la compréhension de la prévention de l'extrémisme violent (PEV) et du rôle spécifique qu'ont les FDS pour faire face à ce phénomène qui menace tous les Etats africains et plus globalement le monde. Quatre grands enseignements en sont ressortis :

- l'extrémisme violent (EV) n'est pas le fruit du hasard, mais la résultante d'un état du monde et d'un contexte socio-politique et économique qui montre ses limites ;

- les causes profondes sont diverses et variées. Leur compréhension et leur traitement imposent une meilleure intelligence des situations et des actions visant à transformer les causes de la violence ;

- le rôle des Forces de défense et de sécurité (FDS) est primordial pour peu qu'elles restent républicaines, s'approprient l'approche de prévention et soient résolument ouvertes à de nouvelles formes de collaboration avec les populations qu'elles sont censées protéger. En effet, les écarts de comportement des FDS, le sentiment d'impunité et les dérives peuvent aussi constituer un terreau fertile générant des frustrations et justifiant l'engagement dans les groupes extrémistes violents ;

- enfin, sans un cadre politique et juridique adéquat, le rôle des FDS dans la prévention de la violence et même leur rôle de combat lorsque la violence légale est la seule réponse proposée à la violence illégale ne saurait suffire. On peut donc légitimement interroger le sens et l'intensité de la volonté politique au niveau national, ainsi que l'adéquation et le niveau d'appropriation des politiques publiques et des instruments juridiques promus par les Etats, les institutions internationales et régionales pour prévenir l'extrémisme violent en Afrique.

Ainsi, c'est pour mettre en œuvre ce dernier enseignement considéré comme un appel lancé par les participants aux organisateurs que s'est tenue les 02 et 03 octobre 2018 à Dakar, au Sénégal, la seconde édition du séminaire régional Forces de défense et de sécurité et Prévention de l'extrémisme violent sur la thématique : « Forces de défense et de sécurité dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique : pour des cadres politiques et institutionnels à la hauteur des enjeux ».

<sup>4</sup> Réunion du conseil consultatif du Centre antiterroriste des Nations Unies à Ryad, en Arabie saoudite, <https://news.un.org/fr/story/2018/04/1011312>

<sup>5</sup> « Investir dans la Paix et la Prévention de la Violence en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel : Conversations régionales sur le Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention de l'extrémisme violent », organisées par l'International Peace Institute (IPI), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Département fédéral des affaires étrangères de Suisse (DFAE) :

-Dakar, juin 2016: [https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/09/1609\\_Investing-in-Peace-FRENCH.pdf](https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/09/1609_Investing-in-Peace-FRENCH.pdf) / English: [https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/09/1609\\_Investing-in-Peace-ENGLISH.pdf](https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/09/1609_Investing-in-Peace-ENGLISH.pdf)

-N'Djamena, juin 2017: <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2017/08/IPI-E-RPT-Chad-Meeting- NoteFrench.pdf> / English: <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2017/08/IPI-E-RPT-Chad-Meeting-NoteEnglish.pdf>

- Alger, juin 2018 : English, French and Arabic : <https://www.ipinst.org/2018/09/peace-and-prevention-of-violence-sahel-sahara-third-regional-conversations>

Organisé par le Centre de Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal, et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse, le séminaire a réuni une soixantaine de participants anglophones et francophones (représentants des FDS, des parlementaire et acteurs locaux, femmes, jeunes, organisations internationales et régionales, centres de recherche) en provenance de pays d'Afrique de l'Ouest et du Bassin du Lac Tchad.

Il avait pour objectif général de contribuer aux initiatives en cours pour une meilleure implication des FDS dans la prévention de la violence extrémiste dans l'espace ouest-africain, au Sahel et en Afrique centrale, en ouvrant un dialogue interactif avec les décideurs politiques qui ont la responsabilité d'apporter le cadre politique et institutionnel favorisant un tel rôle.

Plus spécifiquement, il s'agissait :

- de contribuer à une intelligence des situations, avec un état des lieux des manifestations actuelles de l'EV ;
- de mieux comprendre les concepts, les perceptions et les rôles des FDS et des acteurs politiques, ainsi que leur interaction dans la PEV ;
- d'identifier les problèmes auxquels sont confrontés les FDS dans l'accomplissement de leur mission de prévention ;
- d'amorcer un dialogue entre les politiques, les FDS et les populations et créer des passerelles pour prévenir l'EV et les menaces associées ;
- d'initier de réels changements favorisant l'implication des FDS dans la PEV aux côtés des acteurs politiques, des communautés et des organisations de la société civile.

## I.L'EXTRÉMISME VIOLENT EN AFRIQUE : INTELLIGENCE DES SITUATIONS ET DES CONCEPTS DE PRÉVENTION

L'extrémisme violent interpelle tous les Etats de l'Afrique qui se posent un ensemble de questions : comment apprécier la situation actuelle ? Que pouvons-nous faire, que devons-nous faire pour limiter cette violence ? Comment rendre nos sociétés moins vulnérables ? Comment partager nos inquiétudes et nos succès ? En un mot, comment propager et ancrer cette certitude qui nous anime selon laquelle mieux vaut prévenir que guérir ?

Pour y répondre, il faut de prime abord, examiner les causes et les manifestations de la violence extrémiste.

Le regard sur les causes, c'est-à-dire sur les conditions d'émergence et d'existence de la violence extrême permet de faire ressortir la nature multi-causale de l'extrémisme violent qui est la résultante d'une conjonction de plusieurs facteurs : exclusion, conflits non résolus, chômage des jeunes et des femmes, sous éducation, absence de l'état de droit, déficit de gouvernance, discrimination, pauvreté matérielle et immatérielle, propagation de discours appelant à l'exclusion ou à la violence, etc.

En fait, là où les relations se sont dégradées entre l'Etat et les citoyens, lorsque la présence de l'Etat est faible, quand la coordination des réponses étatiques, en particulier de part et d'autre des frontières, est difficile, les groupes extrémistes trouvent un terrain propice au développement de leurs actions. C'est dans ce contexte que le groupe terroriste AQMI s'est implanté au Nord du Mali et y a perpétré des attaques terroristes qui ont provoqué les déplacements des populations (environ 412 401 personnes en 2012, dont 208 558 réfugiées dans les pays voisins et 203 843 déplacées à l'intérieur). Cette situation exerce une pression croissante sur les ressources et les infrastructures des services sociaux de base des localités d'accueil.

Aucun Etat de la région ne se sent à l'abri des attaques extrémistes. Au Burkina Faso, les entrepreneurs de la violence ont profité de leur proximité avec des leaders religieux et politiques pour s'installer progressivement dans certains villages et forêts situés dans les zones de Foutouri, de Nassougou et de Pama (Est du pays). Dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, les « yambros », les « démobilisés non-intégrés, ni payés » et les « microbes » sont considérés comme des potentielles recrues des groupes extrémistes violents. La plupart des « microbes » ne sont pas endoctrinés mais ils sont tous en conflit ouvert avec la loi. Ils ont « entre 10 et 16 ans, 18 ans au maximum, sont en rupture sociale et familiale, multiplient les agressions violentes, allant jusqu'au meurtre ». Habitent généralement les quartiers précaires, ils s'organisent pour arracher à la société « ce qu'ils considèrent être leur part que l'on ne leur reverse pas ». Deux raisons majeures expliquent leur exposition à la radicalisation : l'impatience face au statu quo et le désir de changement du système politique, si besoin par la violence. Pour ces jeunes, la violence n'est pas une fin en soi mais un instrument qu'ils mobilisent pour pousser les autorités dirigeantes à s'intéresser à leurs problèmes.

Le mode opératoire des groupes extrémistes violents a connu une mutation. Dans la région de l'Est du Burkina

na Faso, ces derniers sont passés de l'usage d'armes de petit calibre à l'emploi d'engins explosifs de fabrication artisanale. Leurs principales cibles sont les FDS, les personnes soupçonnées d'être des agents de renseignements des FDS et les édifices publics (Préfecture, école, mairie etc.). Installés dans des bases implantées dans les forêts, ils se déplacent en groupe, à l'aide d'engins à deux roues, de grosses cylindrées ou de tricycles (véhicule utilitaire à trois roues).

A cela s'ajoute la capacité des extrémistes à transnationaliser la violence. En effet, ils exploitent les failles sécuritaires liées à la porosité des frontières pour exporter la violence d'un pays à l'autre. Les attaques de Grand Bassam en mars 2016 en Côte d'Ivoire et encore récemment au Burkina Faso illustrent bien cette dynamique.

Les questions qui se posent alors sont les suivantes : que faut-il faire pour transformer les causes de la violence ? Comment rendre plus efficace l'acte répressif et sécuritaire, sans engendrer de nouvelles frustrations pouvant à leur tour conduire à la violence ? Quelle place donner à la prévention ?

La prévention demande courage et sérénité. Il en est de même de la culture de paix. « La paix n'est pas un mot, c'est un comportement », disait le président Houphouët-Boigny. La paix, on le sait bien, ne viendra pas toute seule. Elle ne relève pas de la génération spontanée ! L'extrémisme violent a mis des années à s'installer et à s'organiser. Il est donc utopique de penser qu'il en sera différemment pour sa disparition.

D'où l'idée de construire sans cesse de nouvelles passerelles entre les différentes composantes des populations concernées, de travailler à leur inclusion matérielle et politique et de donner la priorité au dialogue, y compris intercommunautaire et avec les groupes violents (si possible). C'est cela la prévention telle qu'elle est comprise aujourd'hui. La meilleure façon de diminuer la violence est de multiplier les actions d'ouverture, d'accueil, d'enseignement et de donner aux jeunes une nouvelle espérance pour leur avenir. Car, des témoignages de ceux qui ont quitté des groupes armés extrémistes, il ressort que la résistance la plus solide à l'extrémisme violent est en grande partie morale, puis politique, et appelle à des valeurs sociétales de référence fortes et lisibles.

Dans cette dynamique de prévention, les forces de défense et de sécurité sont appelées à jouer un rôle essentiel par divers canaux :

- en entretenant un dialogue permanent avec les populations locales qui maîtrisent au plus près les formes que prend la violence dans leur environnement immédiat ;

elles contribueront fortement à la prévention de la menace ;

- en concevant la défense et la sécurité comme des biens publics, dont elles ont la responsabilité mais non l'exclusivité.

Cependant, comme précisé dès l'introduction, il faut que les cadres politiques et juridiques qui définissent leurs missions et régissent leurs attributions puissent être en symbiose avec les exigences de l'approche préventive.

## II. POLITIQUES ET CONCEPTS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ET PEV : BESOIN D'ADAPTATION FACE AUX DÉFIS DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Si l'investissement des FDS dans la PEV est indispensable, à ce jour, nombre de politiques et concepts qui régissent leurs actions ne sont guère en cohérence avec les besoins de l'approche préventive. Il s'agit entre autres et de manière non exhaustive des :

- politiques de sécurité et de défense nationale ;
- concepts d'emploi des forces ;
- procédures réglementaires (règles d'engagement sur le théâtre des opérations, les règles de comportement) etc.

A cela s'ajoute l'écart qu'il y a en termes d'adéquation, dans la plupart des pays de la région, entre le rôle que peuvent jouer les Forces de police et de gendarmerie en matière de prévention et celui dévolu aux Forces armées. En l'état actuel des choses, les attributions des policiers et des gendarmes semblent en faire des acteurs plus proches des objectifs de la PEV que celles des militaires.

Ce constat a amené les participants à explorer à partir des retours d'expérience des pays de la région, quelques outils encore en phase d'expérimentation qui peuvent être perçus comme des opportunités à saisir pour arrimer les politiques et concepts de défense et de sécurité aux exigences de l'approche de PEV. A condition toutefois, de relever quelques défis.

### A. Quelques expériences innovatrices de PEV dans la région

#### 1) La police de proximité

La Police nationale nigérienne s'appuie sur le concept de « police de proximité » pour mener diverses actions dans le cadre de la PEV. Il s'agit précisément de la collecte et du traitement des informations ayant trait à la prévention

de l'extrémisme violent et de la prévention de la violence entre jeunes en milieu urbain.

La première s'opère dans les lieux de cultes, les écoles coraniques, l'analyse des contenus des prêches, sermons et prières hebdomadaires etc., tandis que la seconde se matérialise par des actions de sensibilisation (menées avec le concours des jeunes, des ONGs, des médias et des leaders d'opinion) et des synergies entre les forces de police et les jeunes (actions communes menées par les équipes de patrouilles et les groupes des jeunes regroupés en « fada »).

Toutefois, pour que cette initiative encourageante soit couronnée de succès, il importe de prendre en considération le fait qu'au-delà d'être un instrument de collecte de l'information, la police de proximité est un outil qui permet de (re)nouer un dialogue entre les membres des forces de police et les populations destiné à adresser des réponses efficaces aux causes profondes de la violence extrémiste.

C'est dans cette optique qu'un accent particulier doit être mis sur deux (02) principes fondamentaux.

L'instauration d'un véritable lien de confiance entre la police et la population. Cela suppose que :

- l'institution policière soit organisée de telle sorte que les citoyens puissent être associés à la prise de décisions concernant leurs communautés ;
- les informations transmises par les populations à la police soient utilisées à bon escient ;
- la police informe les populations sur les initiatives prises pour garantir leur sécurité et sur les résultats obtenus et qu'elle construise une présence policière rassurante.

La méthode de rapprochement entre civils et membres des FDS appliquée en Côte d'Ivoire a été citée en exemple. Dans ce pays, le ministère en charge de la défense met un accent particulier sur la multiplication des relations civilo-militaires pour établir et entretenir un lien de confiance et d'entente mutuelle entre populations et FDS. A ce titre, les FDS sont impliquées dans des activités à caractère social comme la participation de l'armée à l'assainissement urbain à travers l'opération de salubrité « grand ménage », les dons de matériels à l'hôpital et à la pouponnière de la ville d'Adiaké effectués par les forces spéciales etc.

La prévention de l'extrémisme violent par la transformation de ses causes. En recueillant avec le concours des populations des informations sur les causes de la vio-

lence extrémiste, en analysant les informations recueillies de manière à pouvoir produire du renseignement utile à la prise décision, la police sera capable de prendre des mesures adaptées, qui préviendrannoient la reproduction et la persistance de l'extrémisme violent en agissant sur les conditions qui poussent les populations d'une localité donnée à sombrer dans la violence extrémiste.

## 2) la « Mallette pédagogique »

Mise en place par la communauté nationale du renseignement de Côte d'Ivoire, la « Mallette pédagogique » est un outil d'aide à la détection des signes de radicalisation liés à l'islam. Son élaboration s'est faite avec le concours de la communauté musulmane qui a mis à la disposition de la communauté du renseignement des guides religieux afin de s'assurer que le contenu de la « Mallette pédagogique » soit en conformité avec les enseignements de l'islam. Cette précaution était nécessaire pour donner à cet outil un caractère impartial, consensuel et inclusif. Son objectif est de permettre aux forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire de détecter les signes de radicalisation liés à l'islam.

Bien qu'étant encore dans une phase de vulgarisation, cet instrument de prévention de la radicalisation liée à l'islam a déjà au moins un actif à son compte. En effet il a suscité un intérêt réel auprès des forces ivoiriennes de défense et de sécurité.

Toutefois, la « Mallette pédagogique » ne permet pas à ce jour d'apporter des réponses aux autres formes de radicalisation tant religieuses (celle liée au christianisme par exemple) que non idéologiques.

Par ailleurs, pour qu'elle puisse pleinement atteindre son objectif, sa mobilisation doit être adossée à de sérieuses précautions d'usage afin d'éviter qu'un outil prévu pour mieux prévenir l'extrémisme violent ne soit perçu et vécu par les populations comme un instrument ayant pour dessein ou conséquence de détricoter le lien social entre les différentes communautés.

## 3)Les programmes de réintégration des repents

Contrairement à la police de proximité et à la « Mallette pédagogique » qui s'effectuent en amont, avant que la menace ne se réalise, les programmes de réintégration des repents se situent en aval de la menace et ont pour principal objectif d'empêcher la « récidive », c'est-à-dire, d'éviter que les personnes qui ont décidé d'abandonner un groupe extrémiste cèdent à nouveau à la tentation de renouer avec la violence. Les initiatives prises en ce sens au Niger sont articulées autour de :

la prise en charge des personnes relaxées. Les personnes interpellées par la justice pour diverses raisons, puis relaxées sont suivies à travers un programme de réintégration qui vise à amener l'intéressé à adopter un comportement nouveau basé sur les valeurs telles la tolérance et le vivre ensemble.

la prise en charge des repentis. Il s'agit des personnes qui ont quitté volontairement les rangs de Boko Haram. Après avoir été soumises aux séances de dé radicalisation, elles sont les bénéficiaires du programme de réinsertion socio-professionnelle.

## **B. Formuler des politiques et concepts de défense et de sécurité en cohérence avec l'approche de PEV : défis à relever**

Ces défis sont de deux (02) ordres :

■ Le premier consiste à définir de nouvelles doctrines en matière de défense et de sécurité : les pratiques de défense ou de sécurité actuelles peuvent être transformées et améliorées pour autant que les doctrines et concepts qui les structurent évoluent et adoptent une approche visant à transformer les causes de l'extrémisme violent. Il ne s'agit pas de prôner l'obsolescence de l'usage de la violence légitime par les FDS, mais d'adjoindre à leur rôle classique de « protection », celui de « prévention » qui permet d'éviter de s'enliser dans la spirale de la violence car, répondre à la violence par la violence c'est toujours produire de la violence, qu'elle soit légitime ou non.

Pour ce faire, les nouvelles doctrines en matière de défense et de sécurité doivent intégrer les instruments de prévention, et notamment :

- penser la sécurité comme un bien commun dont l'objectif ne se limite ni à la réponse létale, ni à contenir le phénomène, mais à contribuer à apporter des réponses aux questions qui sont soulevées par cette violence ;

- développer une doctrine où la paix et la sécurité ne sont pas l'apanage unique ni de l'Etat, ni de certains de ses corps, mais où il s'agit bien de « gouvernance partagée ». Ceci signifie bien sûr le plein respect des prérogatives régaliennes. Mais cela implique également la prise en compte des besoins et l'articulation des réponses en dialogue et en interaction avec les principaux récipiendaires des services de l'Etat – les citoyens, les communautés ;

- bâtir une armée républicaine et représentative, au service des intérêts de la nation. Ceci a pour pendant immédiat une claire et nette séparation entre l'armée et la politique (dépolitisation de l'armée) ;

- fournir aux FDS des bases théoriques solides qui leur

permettront d'adapter leurs stratégie, tactique et art opératif à la complexité de la violence extrémiste mais aussi à une nouvelle approche de prévention qui requiert un regard différent sur la réalité et sur les objectifs poursuivis ;

- exiger le plein respect des droits de l'homme dans la conduite des mandats ;

- construire des synergies entre d'une part, les différents corps des FDS et d'autre part, entre les FDS et les populations par le dialogue inclusif ;

- prendre les mesures nécessaires en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinsertion des combattants extrémistes violents ;

- tenir compte aussi du rôle de prévention que les anciens combattants peuvent jouer aux côtés des FDS ;

- adopter des politiques régionales de prévention de l'extrémisme violent.

■ Le deuxième revient à adopter une approche sécuritaire holistique (sécurité humaine) qui tient compte des enjeux non militaires de la sécurité. Les structures exclusives ou non représentatives, l'injustice, la corruption et tout ce qui provoque l'insécurité humaine sont aujourd'hui tout autant nuisibles à la sécurité que les menaces militaires traditionnelles ou celles liées à l'extrémisme violent. Aussi bien, le décalage qu'il peut y avoir entre les réponses préconisées par les politiques (l'emploi des FDS dans le cadre de leur mandat classique) que le besoin des FDS de passer d'une vision étatique vers une vision humaine de la sécurité, milite en faveur d'un élargissement du champ de la sécurité connu jusqu'alors.

En effet, la non prise en considération des dimensions de la sécurité humaine a des incidences sur le plan militaire. Cependant, ces incidences ne peuvent être résolues par le recours à la force militaire. Par conséquent, il faut passer d'une conception restreinte de la sécurité assurée par les FDS à une conception holistique de la sécurité qui intègre une pluralité d'acteurs (FDS qui peuvent y jouer leur rôle, mais aux côtés des acteurs politiques, économiques, sociaux etc.) et des mesures civiles ou civilo-militaires.

Il faut donc rechercher les voies par lesquelles des réponses innovantes, adaptées aux contextes et aux perceptions locales spécifiques, fondées sur des actions conjointes, impliquant les institutions et les populations, peuvent émerger pour en fin de compte, recréer du lien social, du lien entre l'Etat et ses citoyens, là où souvent il a été abîmé ou fait défaut.

Il y a là un appel à procéder à un profond « aggiornamento conceptuel » qui est en soi une ressource que les autorités publiques africaines peuvent amplement mobiliser pour apporter des solutions aux causes profondes de l'extrémisme violent en mettant en place des politiques publiques efficaces et en phase avec les attentes des citoyens.

### **III.CONSTRUIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT : LE RÔLE DES AUTORITÉS PUBLIQUES**

Si l'on convient que les politiques publiques désignent « l'ensemble des décisions et des actions prises par des acteurs institutionnels et sociaux en vue de résoudre un problème collectif »<sup>7</sup>, on constate qu'il existe un lien étroit entre politiques publiques et PEV dans la mesure où l'extrémisme violent est un problème qui affecte toutes les composantes de la société et que sa résolution nécessite les interventions des autorités investies de la puissance publique et de la légitimité gouvernementale dans toutes les étapes du cycle de vie d'une politique de PEV. On en distingue principalement cinq (05) étapes :

#### **La première traite de la mise sur agenda.**

Elle correspond au moment où l'exécutif et le législatif se saisissent d'un problème et l'inscrivent à l'ordre du jour de leur agenda comme une préoccupation qui nécessite leur intervention. Le cadre juridique international, continental et régional de prévention et de lutte contre le terrorisme, les mesures préconisées par les Nations unies et l'Union africaine (UA) et l'intensité des dégâts causés par l'extrémisme violent offrent un fondement qui permet aux autorités publiques d'inscrire l'approche de prévention dans l'agenda politique.

#### **La deuxième correspond à l'élaboration de la vision et du plan d'action.**

Après avoir inscrit la nécessité de la prévention sur l'agenda politique, les pouvoirs publics, avec le concours d'autres parties prenantes FDS, universitaires, organisations de la société civile, organisations internationales etc. vont définir une vision commune (quel est l'objectif final recherché ?) et rechercher des types de solutions destinées à transformer les causes de la violence extrême (plan d'action).

#### **La troisième renvoie au processus décisionnel.**

C'est le moment où les autorités publiques réunissent tous les autres acteurs autour de la table pour rechercher un consensus sur les mesures de prévention à mettre en œuvre.

#### **La quatrième concerne la mise en œuvre.**

Une fois que le consensus a été trouvé, vient le moment de la détermination les modes de mise en œuvre des mesures de prévention : par quels processus publics la mise en œuvre devra-t-elle se faire ? Les cadres politiques, institutionnels et juridiques sont-ils adaptés ? Si non, quelles sont les mesures à introduire ? Quels sont les différents acteurs, publics, privés et non-gouvernementaux, qu'il faudra mobiliser ?

Concrètement, cette étape va prendre la forme de lois, de règlements, de décrets relatifs à la PEV et déterminer à partir des sessions de dialogue inclusif pilotées par les autorités publiques – les attributions de l'ensemble des acteurs chargés d'implémenter ces instruments normatifs aux niveaux régional, national et local.

#### **La cinquième traite de l'évaluation.**

Les autorités publiques sont également impliquées dans l'évaluation des politiques de PEV, tant dans celle des capacités des acteurs étatiques à atteindre les objectifs assignés, de l'efficacité des moyens déployés, que l'analyse de la portée et des conséquences de la mise en œuvre de ces politiques. Cette étape a pour but de dresser un tableau synoptique de l'écart existant entre les résultats escomptés et ceux obtenus et d'identifier les mesures idoines à mettre en place pour résorber les lacunes constatées.

Ces différentes étapes du processus de construction d'une politique publique ont permis aux participants de bien apprécier la place centrale des responsables politiques de divers niveaux (local, national et régional) dans la conception et la mise en œuvre d'une politique de PEV.

Toutefois, pour que ce constat irréfutable puisse dépasser le stade de la prise de conscience, la volonté politique des pouvoirs publics et le désir de ces derniers d'engager un processus de dialogue avec les FDS sont nécessaires.

En effet, il est important que les responsables politiques, de par leur volonté d'agir rassemblent et examinent un ensemble de données pertinentes sur la manière d'impliquer de façon significative les FDS dans la PEV. Ceci est particulièrement important puisque le cadre réglementaire civilo-militaire met les FDS sous commandement civil. L'armée ne peut donc changer de paradigme sans une réelle impulsion du politique (exécutif et législatif) qui est l'au-

<sup>7</sup> Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP)

torité chargé de définir la politique de l'Etat en matière de défense et de sécurité.

Ainsi, un soutien et une implication explicite du chef de l'État, des ministres en charge de la défense et de la sécurité, du Parlement, est nécessaire dans le processus de formulation de politiques publiques et la structuration de cadres juridiques et institutionnels à la hauteur des enjeux de la PEV.

De par leurs attributions, ils ont la responsabilité d'inclure les FDS dans ce processus en leur expliquant les raisons de l'urgence d'un changement de paradigme, la manière dont ce changement va s'opérer et les raisons pour lesquelles leur participation active est nécessaire et utile. Des cadres de dialogue permanents et ad hoc, nationaux et de proximité entre eux et les FDS leur permettront de présenter à ces dernières les enjeux de l'approche de prévention, les répercussions qu'elle entraînera sur les fonctions traditionnelles dévolues aux FDS, de recueillir leurs besoins en matière de PEV et d'établir une concordance de vision entre les autorités publiques (Président de la République, Premier ministre, Parlementaires) et les autorités FDS l'Etat-major.

De telles rencontres seront également des occasions offertes aux politiques pour :

- apporter des clarifications sur le « nouveau » mandat des FDS, pour définir le degré de leur implication dans la PEV et le type de soutien politique dont elles auront besoin ;
- définir le type de relations qu'elles doivent entretenir avec les comités locaux de vigilance ;
- dissiper les craintes associées à l'idée d'une ingérence des acteurs civils dans les champs de la défense et de la sécurité ;
- élaborer des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'action des FDS en matière de PEV.

L'action des parlementaires est vivement sollicitée à ce niveau. La prérogative qu'ils ont de constituer des commissions d'enquête parlementaire pourra être valablement mobilisée pour exercer un contrôle sur l'action des FDS.

Les considérations ci-dessus ont, enfin, permis aux participants de dégager tout une série de recommandations adressées aussi bien aux FDS qu'aux politiques, dans l'objectif de renforcer l'engagement de l'Etat dans une démarche de prévention de l'extrémisme violent.

Les recommandations sont les suivantes :

### **Recommandations aux autorités politiques et administratives**

- S'approprier tous les instruments internationaux en matière de PEV en tenant le plus grand compte des nécessaires recontextualisations afin de les adapter aux réalités nationales et locales.

- Donner des orientations claires sur les synergies qui doivent s'établir entre les FDS et les autres acteurs présents sur le terrain (autorités administratives et traditionnelles locales, communautés, comités de vigilance, groupes armés, etc.).

- Renforcer leurs capacités en matière de compréhension du rôle et des fonctions stratégiques et opérationnelles des FDS et leur fournir les ressources – humaines, intellectuelles, financières, logistiques et matérielles – nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches en matière de PEV.

- S'engager à respecter la loi, à défendre l'intérêt général et à éviter la corruption afin de gagner la confiance des populations.

- Mobiliser l'action parlementaire en faveur de la mise en place des cadres législatifs et politiques propices à engager les FDS dans une action de prévention de l'EV.

- Créer au sein du parlement des mécanismes de contrôle de la mise en œuvre des politiques de PEV et favoriser au plan régional le partage des expériences entre parlements afin d'harmoniser les règles et les procédures qui conditionnent la mise en œuvre des politiques de PEV et l'action des FDS en la matière.

- Reconnaître le rôle essentiel des responsables administratifs ou élus au niveau infra étatique, et consolider les liens entre ceux-ci les décideurs politiques centraux, de manière à ce que ces derniers favorisent pleinement une action de proximité plus efficace et plus responsable.

- Accentuer le processus de décentralisation (transferts de compétences et de budgets aux niveaux régional et communal) qui permettra d'assurer une présence de l'Etat et un contrôle efficace sur l'ensemble du territoire national .

- Combattre le clientélisme qui est une entrave à la bonne gouvernance à tous les niveaux, y compris au niveau des collectivités locales : la compétence est le fondement sur lequel se bâtiennent la croissance et la recherche du bien commun.

- Renforcer les politiques de contrôle de la vente des produits qui peuvent être employés dans la fabrication de

dispositifs explosifs artisanaux et improvisés.

- Mettre en place des initiatives pour un dialogue avec les groupes extrémistes afin d'éviter la prolifération, la mutation ainsi que la pérennisation de ces derniers.

### **Recommandations adressées aux FDS**

- Travailler en permanence à la professionnalisation de l'armée, afin de l'adapter aux contraintes qu'impose cette nouvelle forme de violence (guerre asymétrique et non conventionnelle) mais aussi au rôle de l'armée république dans une gouvernance sécuritaire partagée.

- Multiplier les initiatives destinées à renforcer la portée du « rôle social des FDS » afin d'entretenir un climat de confiance et d'entente mutuelle entre la population et les FDS.

- Mettre en place des opérations conjointes de sécurisation des frontières communes et renforcer la collaboration et le partage de renseignements entre les FDS des Etats de la région.

- Rendre transparents les critères d'avancement et de changement de grade au sein des différents corps des FDS.

- Mettre en place des mécanismes de gestion des crises qui peuvent survenir au sein des différents corps des FDS.

## **CONCLUSION**

Ce Séminaire régional a rappelé la nécessité d'inscrire les efforts de prévention des FDS dans le cadre d'une approche holistique. Ainsi, le concours des acteurs politiques a été vivement sollicité dans la conception et la mise en œuvre de normes (politiques publiques, lois, plan d'action nationaux et régionaux) qui favoriseront l'appropriation effective de l'approche de PEV par les FDS. Le constat unanime de la faiblesse des initiatives prises dans ce sens a amené les participants à prendre conscience de l'urgence d'engager immédiatement ce chantier. La rencontre s'est donc rangée dans la perspective de l'ouverture d'une brèche à exploiter pour construire des cadres politiques et institutionnels à la hauteur des enjeux de la PEV. Afin de s'assurer que cette brèche ouverte à Dakar puisse amplement porter des fruits, les participants ont identifié quatre principaux défis à relever.

**Défi 1 :** la nécessité d'adopter une vision de sécurité humaine dans les politiques publiques de défense et de sécurité. Cela implique de repenser les objectifs et les méthodes d'exécution des mandats dans un sens qui dépasse la réponse létale visant à contenir ou repousser la

menace, mais visent plutôt la construction de la paix, et qui sont guidés par un objectif de protection qui passe par le dialogue et l'interaction avec les différentes parties prenantes des nations.

**Défi 2 :** la nécessaire clarification du rôle des FDS dans la démarche de PEV. Avec l'humilité de ceux qui agissent sur le terrain et qui ont pleinement conscience de leurs limites, de la complexité des situations et des architectures institutionnelles dans lesquelles avec peu de moyens offerts in fine, le politique et les citoyens attendent beaucoup d'eux, les FDS présentes au séminaire ont souligné le besoin de définir avec clarté ce qui est réellement attendu d'elles en matière de PEV.

Pour y parvenir, il importe que les instruments (concepts, politiques publiques) qui régissent de manière structurale et opérationnelle les obligations des FDS soient en adéquation avec les exigences de la PEV. Cette indispensable orientation normative attendue des autorités politico-administratives favorisera une plus grande implication des FDS dans la PEV, dans la mesure où l'autorité militaire est subordonnée au pouvoir civil.

**Défi 3 :** la mise à profit des ressources des parties prenantes civiles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de défense et de sécurité en relation avec l'approche de PEV. Il est apparu indispensable de reconnaître le rôle d'« influenceurs » que les acteurs civils (société civile, centres de recherche, médias, etc.) peuvent avoir sur les responsables politiques en charge de la définition des cadres d'action des FDS dans la PEV. En effet, un important travail de plaidoyer doit être mené en direction des autorités politiques afin qu'elles puissent véritablement s'approprier le concept de prévention. Car, malgré les déclarations d'intention, les approches fondées sur les réponses sécuritaires et militaires prédominent toujours très largement. En témoignent les initiatives globales ou régionales sur le continent africain et ailleurs, toutes centrées sur des coalitions de combat, alors qu'il n'existe pas le même engouement et la même volonté lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des mesures préventives.

Dans la perspective de « la sécurité qui est l'affaire de tous », et qui nécessite l'implication de tous, les acteurs de la société civile ont des attributs qui leur permettent par exemple de :

- se saisir de toutes les opportunités pour envoyer des signaux forts aux décideurs politiques et en premier lieu au Chef de l'Etat (Chef Suprême des armées), ainsi qu'au Parlement, lequel exerce le contrôle démocratique et dé-

fini le cadre législatif et budgétaire des actions des FDS ;

- s'inscrire dans le champ politique et sécuritaire des collectivités territoriales pour être définitivement dans une proximité de confiance et d'efficacité avec les populations, si possible en amont de toute urgence sécuritaire.

Toutefois, ils constituent une ressource encore amplement inexploitée. Il devient dès lors important de les considérer comme une richesse en les intégrant dans les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques de défense et de sécurité en relation avec l'approche de PEV et en les dotant des moyens qui leur permettront de s'impliquer davantage dans la prévention de cette menace, qui évolue très rapidement.

**Défi 4 :** l'indispensable renforcement des relations entre les civils et les FDS. Afin d'y parvenir, il faut être plus créatif dans les actions civilo-militaires, mieux renforcer les capacités des FDS en matière d'obtention des renseignements auprès des populations, rendre plus étroite la collaboration des FDS avec les citoyens. C'est dans cette optique que les participants ont suggérés deux pistes de réflexion qui peuvent être considérées comme un début de solution :

- réformer les lois de lutte contre le terrorisme qui sont encore dans la plupart des pays la région perçues par les populations comme étant une arme du gouvernement, utilisée pour réprimer l'opposition, fouler aux pieds les Droits de l'Homme, étouffer la société civile et les médias, ou stigmatiser certaines communautés ethniques ou religieuses au nom de la sécurité nationale. Il faut recon-

naître – comme ce fut le cas lors du séminaire – qu'un tel dispositif législatif ou réglementaire et l'usage qui est fait ne favorisent pas la nécessaire synergie qui doit exister entre population et FDS dans la prévention et la lutte contre la violence extrémiste.

- multiplier les opérations civilo-militaires. Ceci permettra à moyen et à long terme de renforcer la dimension sociale de l'armée et de parfaire le maillage sécuritaire de tous les pays de la région à l'ère où les menaces sont plus que jamais omniprésentes, où l'urgence de la sécurité humaine se fait ressentir partout et que la prévention devient un requis permanent pour agir sur les causes de la violence extrémiste.

L'extrémisme violent révèle que les sociétés sont en conflit avec elles-mêmes. Y apporter des solutions efficaces et pérennes exige des FDS qu'elles soient capables de faire évoluer leur conception actuelle de la sécurité pour tenir compte des enjeux non militaires de la sécurité. Ceci implique qu'elles soient en temps de paix, un facteur de cohésion sociale, notamment en confortant le lien armée-nation.

L'extrémisme violent rappelle enfin aux les Etats qu'ils doivent coordonner et intégrer leur réponse au niveau régional afin de réduire de manière significative les causes sur lesquelles il prend racine. Cette piqûre de rappel fut une aspiration clairement partagée par les participants, qui ont invité les organisateurs à travailler dans ce sens au niveau sous régional.



Boulevard de la Défense x Rue du Port  
Tél : +221 33 822 91 67 - Fax : +221 33 822 91 65

[www.cheds.gouv.sn](http://www.cheds.gouv.sn)